

ANNEXE I

RÈGLEMENT D'EXAMEN

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Certificat d'aptitude professionnelle Charpentier Bois			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) enseignement à distance candidats individuels	
Épreuves	Unité	Coef.	Modes	Modes	Durée
UNITÉS PROFESSIONNELLES					
EP 1 – Analyse d'une situation professionnelle	UP1	4	CCF*	Ponctuelle écrite	3 h
EP 2 – Réalisation d'un ouvrage de charpente bois	UP2	9 (1)	CCF	Ponctuelle pratique	15 à 19 heures (2)
EP 3 – Fabrication d'un ouvrage spécifique	UP3	4	CCF	Ponctuelle pratique	7 h
UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL					
EG1 – Français et histoire, géographie	UG1	3	CCF	Ponctuelle écrite et orale	2h15
EG2 – Mathématiques - sciences	UG2	2	CCF	Ponctuelle écrite	2h
EG3 – Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF	Ponctuelle	
Épreuve facultative : (3) Arts appliqués et cultures artistiques	UF		CCF	Ponctuelle écrite et pratique	1h30

(1) dont coefficient 1 pour la vie sociale et professionnelle

(2) dont 1 h pour la vie sociale et professionnelle

(3) Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme.

* : Contrôle en cours de formation.